



Matu2027 – Grille horaire

Document explicatif

Ce document vise à expliquer les raisons qui ont conduit au projet de grille horaire Matu2027. Ce projet tient compte des exigences fédérales et présentent les réflexions du groupe de pilotage. Il sert également de support au questionnaire électronique, en fournissant le contexte des questions posées.

Sa structure est la suivante. Le premier chapitre compare les pourcentages des différents domaines d'enseignement selon l'ancienne et la nouvelle réglementation fédérale. Le deuxième présente la grille actuellement en vigueur. Le troisième chapitre présente les principes à la base des réflexions qui ont mené à la grille horaire mise en consultation. C'est au chapitre 4 que vous trouverez la grille horaire proposée, alors que le chapitre 5 vous donne des explications et présente les questions qui figurent dans le questionnaire électronique (vous avez d'ailleurs aussi la possibilité de joindre votre propre proposition de grille horaire ; cf. [site Matu2027](#)). Le document se termine avec des éléments concernant le personnel enseignant et les prochaines étapes jusqu'à la mise en œuvre de la nouvelle grille horaire.

Glossaire rapide :

- **CDIP** : conférence des directrices et directeurs de l'instruction publique
- **MINT** : Domaine des mathématiques, informatique et sciences expérimentales
- **ORM** : Ordonnance du Conseil fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
- **OS** : option spécifique
- **OC** : option complémentaire
- **RRM** : Règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
- **SHS** : domaine des sciences humaines et sociales
- **TM** : travail de maturité

1. Comparaison des pourcentages par domaine d'enseignement

La part relative des différents domaines d'enseignement joue un rôle essentiel dans la composition de la grille horaire de la maturité gymnasiale. En effet, la réglementation fédérale n'impose pas de dotation horaire par branche, mais prescrit le pourcentage d'enseignement que chaque domaine doit occuper dans la grille.

Le tableau ci-dessous compare les exigences de 1995 avec celles de 2023, ainsi que la grille cantonale actuelle avec la proposition Matu2027.

Disciplines	ORM/RRM 2023 (nouveau)	Matu2027	<i>Grille cantonale actuelle</i>	ORM/RRM 1995
a. disciplines fondamentales :				
1. langues : langue d'enseignement, deuxième langue nationale, troisième langue	au moins 27 %	32.0 %	34.4 %	30 à 40 %
2. mathématiques, informatique ; sciences expérimentales : biologie, chimie, physique (MINT)	au moins 27 %	28.8 %	27.2 %	27 à 37 %
3. sciences humaines et sociales : histoire, géographie, économie et droit, philosophie (SHS)	au moins 12 %	16.8 %	17.1 %	10 à 20 %
4. arts : arts visuels ou musique ou arts visuels et musique	au moins 6 %	6.4 %	4.9 %	5 à 10 %
b. option spécifique, option complémentaire, travail de maturité	au moins 15 %	15.9 %	15.5 %	15 à 25 %

Constats de la grille horaire, actuellement en vigueur :

- Le domaine des langues est particulièrement bien doté.
- Le domaine des MINT frôle le minimum réglementaire.
- Le domaine des SHS est bien doté, notamment par le fait que le canton a choisi de mettre la philosophie comme discipline fondamentale, sans oublier que les sciences des religions, branche cantonale, ne compte pas dans ce pourcentage.
- Le domaine des arts atteint à peine 5%.

2. Grille horaire actuelle (2020)

La grille horaire actuellement en vigueur, mise à jour en 2020 avec l'introduction de l'informatique comme branche obligatoire, totalise 137 heures :

Disciplines	Branches	1^{re}	2^e	3^e	4^e	Total
LANGUE 1	Français	4	4	4	5	17
LANGUE 2	Allemand / Italien pour italophones	4	3	3	4	14
<i>Latinistes:</i>	<i>Allemand</i>	<i>3</i>				
LANGUE 3	Anglais / Allemand pour italophones Latin / Italien L3	3	3	3	3	12
<i>Latinistes:</i>	<i>Pont de latin¹</i>	<i>3</i>				
MATHEMATIQUES	Niveau standard	4	4	4	4	16
	<i>Niveau renforcé</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>19</i>
SCIENCES EXPERIMENTALES	Total:	6	8	2	2	18
	Biologie	2	2			4
	Chimie	2	2			4
	Physique		2	2	2	6
	<i>OS Phys. et Appl. Math.</i>		<i>3</i>	<i>2</i>		<i>5</i>
	Informatique	2	2			4
SCIENCES HUMAINES	Total:	7	4	5	5	21
	Histoire	2	2	2	2	8
	Géographie	2	2			4
	Philosophie			3	3	6
	Economie et droit	3				3
<i>Latinistes:</i>	<i>Economie et droit</i>	<i>2</i>				<i>2</i>
ARTS	Arts visuels / Musique	2	2	2		6
OPTION SPECIFIQUE (OS)	Latin I, Grec., Ital., Angl., Esp., Bio. et Chim., Economie et Droit, Arts visuels, Musique		4	5	5	14
	<i>Latin II</i>		4	4	5	13
	<i>Phys. et Appl. des maths</i>		3	4	6	13
OPTION COMPLÉMENTAIRE (OC)	Pour toutes les branches offertes			2	2	4
TRAVAIL DE MATURITE				1		1
Total RRM-95		30	32	31	30	123
DISCIPLINE CANT.	Sciences religieuses	2				2
SPORT	Education physique	3	3	3	3	12
Total année		35	35	34	33	137
FACULTATIF	Basic English		2	2	2	
	Italien		2	2	2	

3. Principes pour la grille horaire Matu2027

- **Condition fédérale** : augmentation à au moins 6 % de l'enseignement du domaine des arts (cf. point 1 ci-dessus).
- **Compétences et thèmes transversaux** (partie du plan d'études cadre – condition fédérale) : nécessitent des formats d'apprentissage adaptés (ex. journées de projets développant l'autonomie des élèves).
- **Interdisciplinarité** : Les journées de projet, qui concernent tous les élèves, sont l'endroit principal où se pratique l'interdisciplinarité. Elles correspondent à 4.4 % du temps d'enseignement. La grille horaire dépasse ainsi l'exigence minimale de 3 % fixée dans le règlement de reconnaissance. Mais ce n'est pas le seul format d'apprentissage où l'interdisciplinarité peut être appliquée (l'option complémentaire s'y prête bien, p. ex.). Ainsi, les 5 % d'interdisciplinarité évoqué dans les principes directeurs du rapport d'impulsion seront atteints pour de nombreux élèves.
- **Dotation des disciplines fondamentales** : au moins 4 heures hebdomadaires.
- **Part d'autonomie** des écoles dans le choix des formats d'apprentissage et des sujets abordés (innovation).
10 jours par année sont dédiés à une pédagogie par projet. 10 jours seulement sont fixes : il s'agit de 5 jours réservées aux options spécifiques en 3^e année et des 5 jours consacrées au travail de maturité en 3^e et 4^e année. Pour les 30 jours restant, les écoles sont libres de choisir les thèmes abordés, dans le respect du plan d'études cadre, ainsi que les méthodes utilisées.
- **Renforcement** du domaine des mathématiques, de l'informatique et des sciences expérimentales par le choix de branches d'approfondissement en 3^e et 4^e année (innovation) : informatique, biologie, chimie ou physique.
- **Maintien** des 137 heures d'enseignement au total, réparties sur les quatre ans de collège.

Question 1 :

Comment jugez-vous le pourcentage de l'enseignement consacré à l'interdisciplinarité selon la grille Matu2027 ?

Insuffisant, adéquat, trop important, pas de réponse

Question 2 :

Le nombre de 137 heures d'enseignement au total (moyenne de 34.25 h / an) est-il selon vous ?

Insuffisant, adéquat, trop important, pas de réponse

Question 3 :

Approuvez-vous une dotation minimale de 4 heures hebdomadaires pour les disciplines fondamentales ?

oui/non, pas de réponse

Question 4 :

La part d'autonomie accordée aux écoles pour l'organisation des journées de projet est-il selon vous ?

Insuffisant, adéquat, trop important, pas de réponse

Question 5 :

Avez-vous d'autres remarques sur les principes qui ont régi l'élaboration du projet de grille horaire Matu2027 ?

4. Grille horaire proposée pour Matu2027

5. Explication des changements

Domaine des langues

Langues	langue d'enseignement	4	4	4	4	16,0				4,00	3,96	3,83	4,00	15,78
	2e langue nationale	4	3	3	3	13,0				4,00	2,97	2,87	3,00	12,84
	3e langue (anglais, italien, latin)	3	3	3	2	11,0				3,00	2,97	2,87	2,00	10,84
	Total	11	10	10	9	40,0	0	0	0	11,00	9,89	9,57	9,00	39,46
Proportion langues dans le temps d'enseignement en %														32,02% ≥ 27%

Le domaine des langues diminue de trois heures (1 heure de moins dans chaque langue en dernière année) au profit du domaine des arts et des MINT (renforcement en informatique et/ou sciences expérimentales).

Avec le projet Matu2027, l'apprentissage de la langue 1 est renforcée par la place accordée aux compétences de base dans les autres disciplines et les journées de projet (cf. plan d'études cadre). La diminution se fait où le nombre d'heures par semaine est le plus important. La diminution en 4e année permet d'accorder plus de place à l'autonomie de l'élève.

L'apprentissage de la langue 2 est renforcé par une nouvelle approche du bilinguisme, renforçant les contacts entre communautés linguistiques et contraignant chaque élève à suivre un cours donné dans la langue partenaire, par la possibilité de suivre dans la langue partenaire un ou plusieurs semestres de l'option complémentaire ainsi que par l'accent mis sur les échanges linguistiques. La diminution se fait sur l'une des deux années où le nombre d'heures est le plus important (actuellement 4 heures en première et en dernière année).

La langue 3 (anglais, italien ou latin) débute en première année. Il n'est ainsi plus nécessaire de proposer un pont de latin et l'apprentissage de l'italien bénéficie d'une année et d'heures supplémentaires. La langue 3 bénéficie aussi de l'accent mis sur les échanges linguistiques. Par ailleurs, l'élève pourra choisir de suivre un séminaire d'OC en anglais ou en italien.

Les cours d'anglais de base (Basic English) et les cours facultatifs d'italien sont maintenus.

Avec 32 %, le domaine des langues reste encore le plus important en pourcentage et dépasse le plus l'exigence minimale fédérale.

Question 6 :

Approuvez-vous la diminution du domaine des langues au profit du domaine des arts et des MINT (renforcement en informatique et/ou sciences expérimentales) ?

oui/non, pas de réponse

Question 7 :

Avez-vous d'autres remarques sur le domaine des langues ?

Domaine des mathématiques, de l'informatique et des sciences expérimentales

MINT	mathématiques	4	4	4	4	16,0			4,00	3,96	3,83	4,00	15,78
	informatique	2	2			4,0			2,00	1,98	0,00	0,00	3,98
	biologie	2	2			4,0			2,00	1,98	0,00	0,00	3,98
	chimie	2	2			4,0			2,00	1,98	0,00	0,00	3,98
	physique		2	2		4,0			0,00	1,98	1,91	0,00	3,89
	MINT en général			2	2	4,0			0,00	0,00	1,91	2,00	3,91
	Total	10	12	8	6	36,0	0	0	10,00	11,87	7,65	6,00	35,52

Proportion MINT dans le temps d'enseignement en %

28,82% ≥ 27%

Ce domaine d'enseignement est celui qui est actuellement le plus proche de la fourchette basse. Il est renforcé en nombre d'heures (+ 2 heures, total de 36 au lieu de 34 heures), mais aussi par le choix donné aux élèves de choisir deux branches d'approfondissement, l'une en 3^e, l'autre en 4^e année, entre l'informatique, la biologie, la chimie et la physique. La place des sciences en fin du parcours gymnasial s'en trouve raffermie. L'approfondissement en mathématique quant à elle peut se faire dans le cadre du cours de mathématiques renforcées (cf. ci-dessous).

Les disciplines des sciences expérimentales sont mises à égalité en elles par rapport au nombre d'heures. La physique passe donc à 4 heures hebdomadaires. Le nombre d'heures de physique enseignées ne devrait pas connaître une forte baisse comme cette branche peut être choisie comme branche d'approfondissement.

Question 8 :

Approuvez-vous une offre de renforcement en informatique et/ou sciences expérimentales ?
oui/non, pas de réponse

Mathématiques renforcées

Comme actuellement, les élèves peuvent choisir un cours de mathématiques renforcées. Deux variantes d'organisation sont proposées :

Variante 1 :

mathématiques	4	4	4	4	16,0
maths renforcées			2	2	4,0

Les mathématiques renforcées ne sont pas organisées en cours complètement séparés du niveau standard. Les élèves sont dans le même cours de mathématiques pendant 4 heures et ceux qui choisissent le niveau renforcé ont un cours spécifique de 2 heures supplémentaires en 3^e et 4^e année. Cette organisation permet de

- Augmenter le nombre d'heures de mathématiques pour les élèves en mathématiques renforcées (20 heures au lieu de 19 actuellement) ;
- Compter sur l'effet « locomotive » des bons élèves de mathématique dans le cours « standard » ;

- Favoriser le choix du niveau de mathématiques renforcées en diminuant les craintes d'une baisse de la note dans cette branche, craintes trop souvent présentes chez les filles. La note de mathématiques se composera pour deux tiers de la note en « standard » et pour un tiers de la note en « renforcées ».

Variante 2 :

mathématiques	4	4		8,0
maths renforcées		5	6	11,0

Conserver un cours entièrement séparé de maths renforcées à raison de 5 heures en 3^e année et de 6 heures en 4^e. Il s'agirait d'augmenter l'intensité de l'apprentissage des mathématiques en fin du parcours gymnasial lorsque le choix de l'orientation universitaire est plus assuré. Le nombre d'heures en maths renforcées est le même qu'actuellement (19 heures).

Comme actuellement, les élèves de l'OS physique et application des mathématiques devront choisir le niveau de mathématiques renforcées. Ce choix restera conseillé aux élèves des OS biologie-chimie et économie et droit, afin de se préparer au mieux aux études universitaires ou polytechniques dans ces domaines.

Question 9 :

Quelle variante d'organisation du cours de mathématiques renforcées préférez-vous ?

Variante 1/Variante 2, pas de réponse

Question 10 :

Avez-vous d'autres remarques sur le domaine des MINT (mathématiques, informatique et sciences expérimentales) ?

Domaine des sciences humaines et sociales

géographie	2	2		4,0			2,00	1,98	0,00	0,00	3,98
histoire	2	2	2	8,0			2,00	1,98	1,91	2,00	7,89
SHS					4,0		2,00	1,98	0,00	0,00	3,98
économie et droit	2	2					0,00	0,00	1,91	3,00	4,91
philosophie			2	3	5,0						
Total	6	6	4	5	21,0	0	6,00	5,94	3,83	5,00	20,76
Proportion SHS dans le temps d'enseignement en %											16,85% ≥ 12%

C'est un domaine d'enseignement qui dépasse largement le pourcentage minimum, mais cela est principalement dû à la présence de la philosophie dans le catalogue des disciplines fondamentales

(caractéristique de la maturité fribourgeoise). Le nombre d'heures accordées à ce domaine reste le même.

L'économie et droit passe de 3 à 4 heures pour respecter le principe de 4 heures au minimum pour une discipline fondamentale (nouveau statut de la branche avec le RRM 2023).

Le nombre d'heures de philosophie diminue d'une unité en passant à 2 heures en troisième année. Le maintien des heures de philosophie aurait impliqué soit de diminuer la dotation horaire de l'histoire ou de la géographie, alors que le plan d'études cadre donne à ces deux branches des responsabilités pour l'éducation à la citoyenneté, respectivement pour le développement durable, soit de diminuer encore davantage le domaine des langues.

Question 11 :

Approuvez-vous la nouvelle distribution des heures dans le domaine des sciences humaines et sociales ?

oui/non, pas de réponse

Question 12 :

Avez-vous d'autres remarques sur le domaine des sciences humaines et sociales ?

Domaine des arts

arts visuels	2			2,0				2,00	0,00	0,00	0,00	2,00
musique	2			2,0				2,00	0,00	0,00	0,00	2,00
arts en général	2	2		4,0				0,00	1,98	1,91	0,00	3,89
Total	4	2	2	0	8,0	0	0	4,00	1,98	1,91	0,00	7,89
Proportion arts dans le temps d'enseignement en %												6,40% ≥ 6%

Le domaine des arts augmente de deux heures pour respecter l'exigence d'au moins 6 % du temps d'enseignement (diminution d'une heure dans le domaine des langues et dans celui des options obligatoires).

Nouveauté, en première année, chaque élève suit un cours d'arts visuels et de musique. Le choix entre les deux se fait dès la deuxième année et non pas à l'entrée au collège comme actuellement. Le but est de donner à tous les élèves des compétences dans les deux disciplines. Concrètement, le nombre d'heures de musique enseignées augmentera, car actuellement les élèves choisissent majoritairement les arts visuels. De manière générale, les plans d'études cantonaux des deux disciplines seront conçus pour laisser une place bien déterminée à l'histoire de l'art.

Dans le cadre de développement du bilinguisme, chaque élève devra suivre en première année une branche artistique dans la langue partenaire.

Question 13 :

Approuvez-vous la nouvelle organisation du domaine des arts ?

oui/non, pas de réponse

Question 14 :

Approuvez-vous le fait qu'en première année, un cours du domaine des arts soit obligatoirement donné dans la langue partenaire ?

oui/non, pas de réponse

Question 15 :

Avez-vous d'autres remarques sur le domaine des arts ?

Domaine des options obligatoires

opt. oblig.	option spécifique	3	5	5	13,0		5	0,00	2,97	5,76	5,00	13,72			
	option complémentaire		2	2	4,0			0,00	0,00	1,91	2,00	3,91			
	travail de maturité			1	1,0		2	3	0,00	0,39	0,58	1,00	1,97		
	Total	0	3	7	8	18,0	0	2	8	0	0,00	3,36	8,25	8,00	19,61
Proportion options obligatoires dans le temps d'enseignement en %												15,91%	≥ 15%		

Le nombre d'heures des options spécifiques (OS) passe de 14 à 13 au profit du domaine des arts. Le poids de l'option spécifique est moins important en raison de l'absence d'une liste au niveau fédéral. A noter que la baisse est partiellement compensée par une semaine dédiée aux OS.

La dotation horaire de l'option complémentaire n'est pas modifiée.

Le travail de maturité se termine en 4^e année (rapport d'impulsion).

Organisation des options

Options spécifiques (OS) : *statu quo* de l'offre. Il apparaît que le choix actuel donne satisfaction. Une augmentation de l'offre aurait pour conséquence la non-ouverture de certaines options. La situation serait particulièrement compliquée dans la section alémanique.

Les élèves auront donc ce choix : grec, latin, italien, espagnol, anglais, biologie-chimie, physique et application des mathématiques, économie et droit, arts visuels ou musique.

La question se pose si l'OS physique et application des mathématiques devrait évoluer vers une OS physique et informatique.

Le cours de grec en première année passe dans la catégorie de l'option spécifique.

Actuellement, le cours de grec en première année est nommé « pont de grec » car il permet de faire le lien entre le cours de grec dispensé au CO et le cours d'OS débutant en deuxième année.

Options complémentaires : (innovation) La dotation horaire reste à 2 heures en troisième et en quatrième année. L'élève a le choix entre trois options :

- « culture, communication et art »
- « ingénierie et sciences de la vie »
- « individu et société »

Pour chacune des trois options, l'école établit, sur proposition des enseignants et enseignantes, une liste de séminaire à choix des élèves. L'interdisciplinarité et la préparation aux études universitaires sont ainsi favorisées.

Un séminaire peut être suivi dans la langue partenaire, en italien ou en anglais.

Un choix de séminaires entièrement libre, sans fil rouge, comme le proposait le rapport d'impulsion, n'est toutefois pas possible car cela ne respecterait pas l'ORM/RRM qui réclame le choix d'**une** discipline ou d'**une** combinaison de discipline.

Question 16 :

Même si cette réduction est compensée par 5 jours de projets dédiés au OS, êtes-vous d'accord avec la diminution d'une heure de la dotation horaire des OS au profit du domaine des arts ? oui/non

Sinon, dans quel domaine et/ou dans quelle discipline faudrait-il opérer la diminution au profit du domaine des arts ?

Question 17 :

Approuvez-vous le maintien de la liste des options spécifiques ?

oui/non, pas de réponse

Sinon, quelles sont vos raisons ?

Question 18 :

Est-ce que l'option spécifique physique et application des mathématiques devrait évoluer vers physique et informatique ?

oui/non, pas de réponse

Raisons :

Question 19 :

Approuvez-vous la nouvelle organisation des options complémentaires ?

oui/non, pas de réponse

Raisons :

Question 20 :

Approuvez-vous le fait que le TM se termine en 4^e année ?

oui/non, pas de réponse

Raisons :

Question 21 :

Avez-vous d'autres remarques sur le domaine des options obligatoires ?

Sport et discipline cantonale

Sport	3	3	3	3
Science des religions			2	

Selon les exigences fédérales (loi sur l'encouragement du sport), le sport comprend 3 heures chaque année (*statu quo*).

La science des religions, discipline cantonale, est déplacée de la première à la troisième année afin de développer des synergies avec l'enseignement de la philosophie. Cela permet également de ne pas augmenter le nombre total des heures enseignées en première année (34 heures).

Question 22 :

Approuvez-vous le déplacement de la science des religions de la première à la troisième année ?

oui/non, pas de réponse

Sinon, quelle autre solution proposez-vous ?

Question 23 :

Avez-vous d'autres remarques sur le sport ou sur la science des religions ?

Question 24 :

Par rapport à ce projet de grille horaire Matu2027, avez-vous d'autres commentaires à apporter ?

6. Personnel enseignant

Une très grande attention sera portée sur les éventuelles conséquences sur le personnel, en particulier en cas de baisse de dotation ou de déplacement des heures sur la grille. Une fois la grille horaire définitivement approuvée, les branches ou les personnes concernées seront contactées et des solutions seront recherchées.

7. Prochaines étapes

- Consultation jusqu'au 1^{er} décembre 2025.
- Validation fin janvier 2026.
- Entrée en vigueur : Rentrée 2027/28.